



Compte-rendu

Conseil municipal du 05 juin 2019

L'an deux mille dix-huit, le 05 juin 2019, le Conseil Municipal de Montmoreau, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Henry Dunant, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Michel BOLVIN.

Date de convocation : 29/05/2019

Nombre de membres en exercice: 57

Présents :

Monsieur AUPY Aurélien, Madame BARBEREAU Anaïs, Madame BENIGNE Andrée, Monsieur BOLVIN Jean-Michel, Monsieur BRUNO Thierry, Madame CAILLETEAU Muriel, Monsieur CAILLON Jean-Claude, Monsieur CAZADIEU Maurice, Monsieur CHAUMET Jean-Claude, Monsieur COMBAUD Dominique, Madame DARDILLAC Mireille, Monsieur DESCHAMPS Jack, Monsieur ELUERD Roland, Monsieur GAMAIN Serge, Monsieur GIRAUD Raymond, Madame GODREAU Sandrine, Monsieur GUERIN Jean Didier, Monsieur GUERIN Raymond, Madame HERAUD Murielle, Monsieur HERBRETEAU Bernard, Madame HOLLEMAERT Catherine, Madame HUGUET Myriam, Monsieur LABBE Hervé, Madame LABROUSSE Christine, Monsieur LATUILLERIE Bernard, Madame MOREAU Lysiane, Monsieur MANDOU Robert, Madame ROUSSEAU Carole, Monsieur MICHELET Jacki Philippe, Monsieur NEDELEC Michel, Monsieur PAUL-HAZARD Michel, Madame PIVETEAU Béatrice, Monsieur PUYDOYEUX Jean-Jacques, Monsieur RENAUD Frédéric, Monsieur SIMONNET Didier, Monsieur VIGIER Pascal, Monsieur VINET Daniel

Pouvoirs:

Monsieur LAPORTE Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur GIRAUD Raymond
Madame SAUDOUX Maryse a donné pouvoir à Monsieur GUERIN Jean Didier
Madame STANWELL Faith a donné pouvoir à Madame PIVETEAU Béatrice

Absents excusés :

Monsieur BERTHAUD Laurent, Madame BOUTRAIS-THUILLE Brigitte, Monsieur CROCHET Didier, Monsieur LABROUSSE Jean-Michel, Monsieur LAPORTE Jean-Paul, Madame SAUDOUX Maryse, Monsieur SEGUIN Loïc, Madame STANWELL Faith

Absents :

Madame BLANLOEUIL Dominique, Monsieur BRIDONNEAU Frédéric, Monsieur FROUGIER Vincent, Monsieur FUSILLIER Serge, Madame GAVOILLE Dany, Madame LAGOURDETTE Florence, Monsieur PARNAUDEAU Christophe, Madame POUPET Pauline, Madame POZZA Monique, Monsieur SALLEE Patrick, Madame TALLE Maryse, Madame VRILLAUD Bernadette

Secrétaire de séance :

VINET Daniel

Approbation du compte-rendu du 07 mai 2019

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Jérôme DESBROSSE, président de l'AJM Athlétisme, dans lequel il remercie les bénévoles pour leur aide dans l'organisation du Trail du Montmorélien du 01/06.

1. Engagement de la commune sur le financement de l'étape du Tour Poitou-Charentes 2020

Pour à l'unanimité

En Août 2020, le Tour Cycliste Poitou-Charentes aura comme ville de départ Montmoreau.

Le coût d'organisation de cette étape est de 14 000 €. Cette somme sera partagée entre la commune et la CDC à hauteur de 50 %.

Afin de permettre aux organisateurs de finaliser le programme de l'édition 2020, il s'avère nécessaire aujourd'hui de donner un accord de principe sur la participation financière de la commune pour l'organisation de l'étape du Tour Poitou Charentes 2020.

Le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement pour sa participation lors de la séance du 23 mai 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de se prononcer favorablement pour participer financièrement à l'organisation de l'étape départ du Tour Poitou-Charentes 2020 organisée à Montmoreau, à hauteur de 7 000€ (50% du coût de l'étape, l'autre moitié étant à la charge de la CDC Lavalette Tude Dronne).

2. Demande d'adhésion de la commune de St Palais du Né au Syndicat d'eau potable du Sud Charente

Pour à l'unanimité

Contexte : La commune de Saint-Palais sur Né appartenait à l'ancien syndicat d'eau de Salles D'Angles.

Au 1er janvier 2017, ce syndicat a été rattaché à la communauté d'agglomération du Grand cognac. La commune de Saint-Palais du Né était sur le territoire des 4B, s'est retrouvée seule et a dû gérer l'exploitation de l'eau sur son territoire.

Étant en pourparlers pour la création d'une commune nouvelle avec Archiac, Saint-Palais du Né a voulu attendre et voir l'évolution de ce projet.

À ce jour, le projet étant en suspension et Saint-Palais du Né étant gestionnaire de l'eau potable sur son territoire, le conseil municipal de Saint-Palais du Né a délibéré pour l'adhésion au syndicat à partir du 1er janvier 2020.

Actuellement, il existe une convention d'achat d'eau entre le Grand Cognac et Saint-Palais du Né que le Syndicat d'eau potable reprendra au moment de l'adhésion éventuelle.

En cas d'adhésion, cette commune sera rattaché au collège de Baignes.

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le comité syndical du Syndicat d'eau Potable du Sud Charente s'est prononcé favorablement, par délibération du 10 avril 2019, sur la demande d'adhésion formulée par la commune de Saint Palais du Né.

La commune de Saint Palais souhaite adhérer au syndicat à compter du 1er janvier 2020.

Il rappelle que, conformément au code général des collectivités générales, cette demande d'adhésion doit être approuvée par délibération par les communes membres du syndicat à la majorité qualifiée.

L'adhésion de cette commune est soumise à l'accord des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population, y compris les conseils municipaux des communes dont la population est supérieure au quart de la population concernée.

L'adhésion de cette commune devra ensuite être prononcée par arrêté du Préfet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver l'adhésion de la commune de St-Palais du Né au Syndicat d'eau potable du Sud Charente.

3. Demande de mise à disposition de locaux pour des syndicats de l'EHPAD Les Orchidées

Pour à l'unanimité

Monsieur OLIVES, directeur de l'EHPAD Les Orchidées, sollicite la commune afin de mettre à la disposition des syndicats FO de l'établissement un local (2 pièces de 20m²), pour une durée de 2 ans, l'EHPAD étant prochainement en travaux

Mr le Maire invite le Conseil à se prononcer sur cette demande.

N'ayant pas de salle disponible, le conseil invite Monsieur OLIVES à adresser sa demande à la CDC ou l'APEC.

3. Décision modificative n°1 : remise en état d'un passage busé à St-Eutrope

Pour à l'unanimité

Un effondrement s'est produit sur une route située à St-Cybard, au lieu-dit chez Guillochoux » sur un passage busé. Il convient donc de réaliser des travaux en urgence.

Un devis a été réalisé pour un montant de 4 776€ TTC. Ce devis correspond à une remise en état total.

Après avoir été sur site avec le responsable des services techniques, Monsieur HERBRETEAU propose que des travaux partiels soient réalisés par les agents.

Le Conseil valide cette proposition.

4. Acquisition d'un tracteur tondeuse

Pour à l'unanimité

Monsieur le Maire informe le conseil que le tracteur tondeuse utilisé sur la commune déléguée de St-Eutrope est vétuste et nécessite de nombreuses réparations coûteuses.

Par conséquent, il sollicite l'avis du conseil sur l'acquisition suivante :

- Tracteur tondeuse STIGA / TORNADO 2098 H, 452 M3 : 147.50 € HT, soit 1749 € TTC
- Fournisseur : TISON VINCENT

Monsieur le Maire précise que si le conseil se prononce favorablement sur cette acquisition, il sera nécessaire de prendre un Décision Modificative.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

-d'approuver l'acquisition d'un tracteur tondeuse auprès de TISON VINCENT pour un montant de 1749€ TTC

-d'inscrire les sommes suivantes au budget :

SECTION	Opération/Chapitre	Article	Montant
INVESTISSEMENT			
Crédits à ouvrir	OPNI	21571	1 750.00 €
Crédits à réduire	Dépenses imprévues ch.020	-	1 750.00 €

5. Réclamation sur un titre de location de salle

35 pour, 5 abstentions, 0 contre

Monsieur le Maire informe le conseil que Monsieur Jérôme DESBROSSE, président de l'AJM Athlétisme, remet en cause le titre reçu pour la facturation de frais de chauffage à l'occasion de l'utilisation de la salle des fêtes de Montmoreau par l'association pour un thé dansant le 24/03/2019.

Il informe en effet Monsieur le Maire ne pas avoir utilisé le chauffage de la salle des fêtes lors de cette journée.

Or, conformément à l'état des lieux d'entrée établi et conformément à la délibération du 02 février 2017 fixant les tarifs de location des salles des fêtes de Montmoreau St-Cybard, 80€ ont été facturés à l'association pour les frais de chauffage.

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur cette réclamation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité de refuser la requête de Monsieur DESBROSSE.

6. Exercice du DPU

Pour à l'unanimité

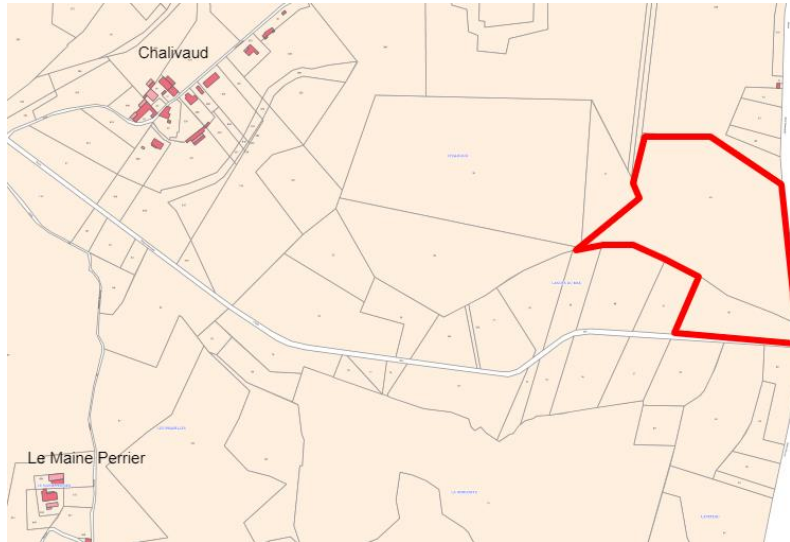
Monsieur le Maire informe le conseil avoir reçu de la part de Maître Pascale ROQUES-ANDRE, notaire à ARCHIAC, une notification, conformément à l'article L 331-19 du Code Forestier, de la vente des deux parcelles de bois suivantes, sur la commune déléguée de St-Amant :

- Préfixe 294 Section B N°45, lieu-dit Chalivaud, 05 ha 35 a 80 ca
 - Préfixe 294 Section B N°46, lieu-dit Landes du mas, 01 ha 09 a 60 ca
- (surface totale 06 ha 45 a 40 ca)

- propriétaire : Madame AUDOIN
- prix : 12 000 €

Dans le cadre de la loi sur le droit de préférence des parcelles de bois (l'article L 331-24 du code forestier), la commune doit informer Maître ROQUES-ANDRE si elle souhaite préempter sur ces parcelles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préférence sur les parcelles mentionnées ci-dessus.



QUESTIONS DIVERSES

- **Demande d'indemnisation du restaurant le Bistrotquet, dans le cadre des travaux de la RD674**

Les documents ont été donnés à l'assurance de la commune.

- **Sinistre automobile dans un chemin rural de St-Amant**

Monsieur MAUGET souhaite poursuivre la procédure concernant son sinistre survenue le 23/02/19 dans un chemin rural de St-Amant. L'assurance de Monsieur MAUGET (Groupama) a ainsi adressé une réclamation à l'assurance de la commune (AXA), en précisant que la responsabilité de la commune est totalement engagée, du fait d'un défaut d'entretien du chemin. Le préjudice pour Monsieur MAUGET a été évalué à 3173.95€ (rapport d'expertise). Pour la commune, une franchise est prévue au contrat de 494.10€.

- **Marché / cinéma en plein air du 24 juillet**

Cette séance est organisée par le Département.

St-Laurent a été retenu afin de mettre en valeur le théâtre de verdure.

Les comités des fêtes organiseront un marché de producteurs locaux avec possibilité de restauration sur place à partir de 18h30.

- **Demande d'attribution d'un nom de rue de la commune**

Monsieur Christian BRACHET sollicite par courrier Monsieur le Maire pour l'attribution du nom de Jean Henri DELAMAIN (*célèbre Botaniste et Orchidologue de notre région, né à Barbezieux le 19/12/1901 et décédé le 03/04/1989 à Saint-Amant de Montmoreau près de l'Abbaye de Maumont*), à une rue de St-Amant, afin de lui rendre hommage.

L'impasse sous l'église de St-Amant sera ainsi renommée « impasse Jean Henri DELAMAIN ».

Fin de séance à 21h15